

Student Parent Handbook
2018 - 2019

Livret du Règlement Intérieur
Parents/Elèves
2018 - 2019

LETTRE DE LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE

Août 2018

Chers élèves et parents,

Je suis ravie d'accueillir l'ensemble de nos élèves et leurs familles pour l'année scolaire 2018-2019. Que vous soyez nouveau à Awty ou de retour dans notre École, nous nous engageons à faire de cette année une période appréciable et productive pour chacun.

L'objet de ce livret est de fournir des informations utiles qui vous permettront de profiter pleinement des ressources et des occasions spéciales que nous avons créées. En tant qu'école internationale comptant des élèves du monde entier, Awty est une école complexe. Par conséquent, il est important que les élèves et leurs familles se familiarisent avec les caractéristiques uniques qui sont le propre de nos programmes scolaires et de la vie de l'École.

Nous nous attendons à ce que tous les élèves et parents lisent ce Manuel et suivent les règles et procédures de l'École. Si vous ne trouvez pas de réponses aux questions que vous vous posez à propos de l'École ou de ses procédures, n'hésitez pas à contacter l'administrateur de votre division ou moi-même.

L'École internationale Awty est une organisation internationale et cosmopolite stimulante qui s'enorgueillit de transmettre une identité forte et des valeurs universelles. Nous avons constaté une corrélation élevée entre l'effort que fournit un élève en classe, pour ses devoirs, en sport, dans les matières artistiques et dans d'autres activités, et la reconnaissance que reçoit cet élève de son enseignant, entraîneur ou sponsor. Nous attendons également un comportement courtois et respectueux de nos élèves, ainsi qu'entre élèves et adultes.

De nouveau, soyez les bienvenus dans l'année scolaire 2018-2019 à Awty. Ensemble, nous pouvons travailler pour concrétiser la philosophie et la mission ambitieuses décrites à la page suivante.

Lisa A. H. Darling
Directrice de l'École

NOTRE OBJECTIF

Inspirer les apprenants à travers l'excellence académique, la diversité culturelle et la fluidité multilingue pour une vie d'impact global.

NOTRE VISION PHILOSOPHIQUE

Une école internationale de classe mondiale, sur un campus accueillant, avec un esprit unique, qui défie et inspire tous nos élèves afin qu'ils réalisent leur potentiel.

NOTRE MISSION PHILOSOPHIQUE

L'École internationale Awty offre une éducation stimulante, qui mène soit au Baccalauréat international soit au Baccalauréat français.

Au sein d'un environnement amical et éducatif, qui encourage l'apprentissage et la poursuite de l'excellence, Awty célèbre la diversité linguistique, culturelle et internationale et cherche à optimiser le potentiel de chacun de nos élèves afin qu'ils deviennent des citoyens du monde à part entière.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'École internationale Awty est régie par un conseil d'administration responsable de l'embauche, de l'évaluation, de la supervision et du soutien au directeur de l'École ; il établit les principales politiques scolaires ; il élabore et supervise le plan stratégique ; il s'assure de la stabilité financière de l'École et des levées de fonds. Le conseil d'administration délègue les opérations quotidiennes de l'École au directeur de l'École. Le président de l'Association des parents et du personnel d'Awty, le directeur de l'école, le président de l'Association des Anciens, et un représentant de la MLF sont membres du conseil d'administration. Tous les autres membres du conseil sont désignés, orientés et évalués par le Comité des adhésions au conseil. Les membres du conseil d'administration pour l'année sont notés sur le site d'Awty.

RECONNAISSANCE DU GUIDE ÉLÈVE/PARENT

Le Guide élève/parent a été rédigé pour vous aider, ainsi que votre ou vos enfant(s), à tirer le plus grand profit possible de son (ou leur) expérience scolaire. Veuillez-vous y référer fréquemment pour bien comprendre les règles et procédures importantes de l'École.

Nous savons qu'aucun ensemble de règles ou de directives ne peut couvrir toutes les situations concevables qui pourraient se produire à l'École. Les règles et procédures indiquées dans ce guide s'appliquent dans des circonstances normales. De temps à autre, une situation peut toutefois se produire et exiger une réaction immédiate ou non ordinaire. Ce guide ne limite pas l'autorité de l'École à s'écarter des règles et procédures normales pour traiter des circonstances individuelles lorsqu'elles se produisent, de la façon jugée la plus appropriée par l'École, en prenant en considération les meilleurs intérêts de notre institution, de ses élèves, enseignants, employés et de la communauté scolaire. En outre, le manquement de l'École à appliquer l'une quelconque des règles ou procédures ne l'empêche pas de le faire à l'avenir. Les règles et procédures contenues dans ce guide peuvent être revues et actualisées périodiquement, même pendant l'année scolaire. Vous serez informés de tout changement par email ou par courrier.

Étant donné que le bien-être de notre École et de chacun dans notre communauté est de la plus haute importance, le respect de ce guide est une condition requise pour l'inscription à l'École internationale Awty. Par conséquent, toute infraction aux politiques ou procédures de l'École, que ce soit par l'élève ou le parent, peut aboutir, à la seule discrétion de l'École, à une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au renvoi immédiat d'un élève ou au non-renouvellement de l'inscription d'un élève pour les années scolaires suivantes.

Pour accompagner la vision et la mission d'Awty, il est demandé à tous les élèves et parents d'être fiers d'appartenir à la communauté de l'École internationale Awty. Toute action, par des élèves ou des parents, qui est considérée comme donnant une mauvaise image de l'École, dommageable pour la réputation de l'École, ou ayant un impact négatif sur l'École, pourra entraîner, à la seule discrétion du directeur de l'École, une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion immédiate de l'École ou au non-renouvellement de l'inscription d'un élève pour les années scolaires suivantes. Le conseil sera informé d'une telle décision.

Il est important que chaque élève et chaque parent comprenne les droits et responsabilités qui le concernent. Veuillez lire et discuter les sections pertinentes de ce guide avec votre enfant. Cela fait, vous devez signer le présent accusé de réception et le renvoyer au bureau de l'École primaire ou de l'École secondaire. Tout élève ou parent ayant des questions sur le contenu du guide ne doit pas hésiter à en parler avec le professeur principal, les responsables de division ou la proviseure.

Le guide se trouve sur le site Internet. La traduction française suit la version anglaise.

DESCRIPTION DE L'ÉCOLE

L'École Awty, fondée comme école maternelle en 1956 par Mme Kathleen Awty, a grandi en taille et en effectifs jusqu'en 1975, lorsqu'un lycée a été ajouté. L'École française de Houston a fusionné avec l'École Awty en 1978 et ensemble, avec des remerciements spéciaux à la Mission Laïque Française (une association française sans but lucratif) pour son soutien financier, elles ont déménagé sur le site actuel de l'École. L'École a pris le nom d'École internationale Awty en mars 1984.

Accréditée par la Independent Schools Association of the Southwest (I.S.A.S.) et le Council of International Schools (C.I.S.), ainsi que par le ministère français de l'Éducation nationale (M.E.N.), l'Organisation du baccalauréat international (IBO), et le Ministère néerlandais de l'éducation, de la culture et des sciences, l'École internationale Awty est unique parmi les écoles privées de Houston. Comme nombre d'entre elles, c'est un externat privé, mixte, préparant aux études supérieures, proposant des programmes de l'École maternelle à la Terminale. Toutefois, ses effectifs multinationaux et ses solides programmes de langues fournissent une expérience multiculturelle qui n'est pas offerte ailleurs.

L'École a deux sections : française et internationale. Elle propose aussi des options de seconde langue, anglais/français ou anglais/espagnol, de la moyenne section au CM2. La section bilingue française suit étroitement le programme établi par le ministère français de l'Éducation nationale pour les écoles françaises à l'étranger. Le programme français officiel à l'École internationale Awty est suivi dans toutes les écoles françaises accréditées dans le monde. Les élèves de la section bilingue française préparent le baccalauréat français. Ce diplôme est décerné aux élèves en fonction de leurs résultats aux examens qui ont lieu à la fin de la *Première* (11th grade) et de la *Terminale* (12th grade). Les enseignants de la section bilingue française à Awty sont certifiés par le ministère ou ont une expérience d'enseignement dans des écoles françaises. Ils sont souvent proposés par la Mission Laïque Française.

Le programme de la section internationale est, dans une large mesure, américain jusqu'à la Seconde, et il repose sur les meilleures pratiques des écoles américaines, que ce soit aux États-Unis ou à l'étranger. À tous les niveaux, un accent considérable est mis sur l'étude d'une seconde langue jusqu'à la maîtriser couramment. Le programme de sciences humaines utilise des thèmes, des approches et des documents qui reflètent la diversité des nationalités et des cultures de nos élèves. Tous les élèves de la section internationale en Première et Terminale suivent le programme du Baccalauréat Internationale et s'y préparent. Le diplôme est obtenu en passant les examens à la fin de la Terminale.

Bien que dans la plupart des niveaux, les deux sections aient leurs propres programmes, il existe de nombreuses passerelles entre eux. Tous les élèves du campus de premières apprentissages (ELC ; PK3-1st grade/*Petite Section Maternelle-CP*) suivent un programme bilingue, en alternant les jours d'enseignement en français/anglais ou espagnol/anglais. Les élèves de l'École primaire (Grades 2-5/CE1-CM2) passent beaucoup de temps dans leur première langue, mais avec une bonne dose de leur seconde langue. De collège jusqu'à seconde, les élevés des deux programmes sont mélangés pour des classes de langues, options, et éducation physique.

SÉCURITÉ DU CAMPUS

VISITEURS SUR LE CAMPUS

Pour garantir un environnement sûr pour nos familles, l'École a mis en place un système de lecture de badge aux entrées est et ouest principales du campus. Les parents utiliseront leur badge « HECTRA » actuel pour les routes à péage (qui nécessite que les parents donnent leur code de badge Hectra à l'École) ou un autocollant codé Awty. Ceci permettra aux parents de se présenter à l'entrée et la barrière de sécurité se soulèvera.

De plus, tous les visiteurs sur le campus doivent s'inscrire auprès de la réceptionniste et il leur sera remis un badge avec leur nom avant qu'ils ne se rendent à leur destination.

Les personnes qui sont sur la liste approuvée des bénévoles porteront un badge de bénévole indiquant leur nom et la date de leur visite. Les personnes qui ne sont pas sur la liste porteront un badge de parent indiquant leur nom et la date de leur visite. Cette procédure sera strictement appliquée par notre personnel et les enseignants pour garantir la sécurité de tous nos élèves. Veuillez consulter la section *Bénévoles* pour en savoir plus.

ÉLÈVES VISITEURS

Les élèves ne sont pas autorisés à amener des visiteurs à l'École. Tous les élèves potentiels doivent être envoyés au bureau des Admissions pour programmer une visite du campus.

Les anciens élèves en bons termes avec l'École sont bienvenus pour visiter l'École pendant une journée, avec l'autorisation du bureau de la division concernée. Des dispositions peuvent être prises en contactant le bureau de la division concernée avant la visite.

EXERCICES DE SÉCURITÉ ET ALARMES INCENDIE

L'École programme périodiquement des exercices de sécurité pour se préparer à une catastrophe ou un incendie. Toutes les personnes présentes sur le campus pendant ces exercices doivent y participer. Les alarmes incendie ne doivent être déclenchées qu'en cas d'urgence. Déclencher une alarme dans toute autre situation peut entraîner une mesure disciplinaire.

CAMPUS SANS TABAC

N'oubliez pas que le campus dans sa totalité est « non tabac ». Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments.

PROGRAMME DE GESTION DE L'AMIANTE

En conformité avec la Asbestos Hazard Emergency Response Act (loi sur la réaction d'urgence aux dangers de l'amiante), Sections 763.85-763.99, l'École dispose d'un programme de gestion de l'amiante qui est à disposition pour consultation au bureau de la Maintenance. Il est demandé à l'École de se conformer aux réglementations concernant les écoles. L'École au meilleur de notre connaissance est sans amiante.

PRÉPARATION DU CAMPUS

L'École s'engage à offrir un enseignement innovant et stimulant dans un environnement sûr. À cet effet, des procédures ont été mises en place de façon à faire face à des questions de sécurité quotidiennes ainsi que des situations d'urgence.

L'École utilise diverses méthodes pour contacter les parents en cas d'urgence :

- Une notification d'urgence envoyée par courrier électronique à tous les parents, enseignants et membres du personnel.
- Un service de message téléphonique et SMS.
- Des avis d'urgence affichés sur le site web de l'École : www.awty.org
- Les médias locaux seront également informés par l'École et seront des sources essentielles d'information. Écoutez la station de radio 740 AM ou l'une des chaînes du réseau TV. Awty ne suivra pas les procédures d'autre écoles. Awty évaluera sa propre situation, en ayant toujours en priorité la sécurité de ses élèves.

Pour des raisons de sécurité du personnel et des élèves, les parents doivent toujours vérifier les médias locaux, les courriers électroniques, les boîtes vocales et/ou le site web de l'École avant de se présenter sur le campus.

BÉNÉVOLES

Tous les bénévoles en contact avec les élèves doivent suivre le programme des bénévoles d'Awty avant de faire du bénévolat à l'École. Les étapes suivantes sont requises :

1. Remplir un formulaire de candidature au bénévolat qui autorise Awty à effectuer des recherches d'antécédents sur les candidats bénévoles. La candidature nécessite des informations privées qui seront traitées avec le plus grand soin et la plus grande confidentialité.
2. Une formation à la prévention des abus sexuels est exigée de tous les bénévoles. Une formation directe est proposée une fois par an au début de l'année scolaire en anglais et en française. La formation est également accessible en ligne en quatre séances de quarante minutes, qu'en anglais.

La liste des bénévoles agréés est établie par l'École et tous les enseignants, les membres du personnel et les associations de parents (APPA, Booster Club, Dad's Club) y ont accès.

CONDUIRE ET STATIONNER SUR LE CAMPUS

Merci de nous aider à avoir une communauté sûre, en particulier les enfants, en respectant les indications suivantes lorsque vous conduisez et stationnez sur le campus :

- Conduisez lentement et prudemment sur le campus. La vitesse est limitée à 8 km/hr
- Les visiteurs doivent se garer sur les places portant l'inscription « Visitor Parking Only ».
- Des places de stationnement réservées aux personnes handicapées nécessitent une plaque fournie par l'État, placée dans le véhicule.
- Le stationnement sur campus se fait à vos risques et périls. Ne laissez pas d'objets de valeur dans votre véhicule. L'École n'est pas responsable du vol ou dommage aux véhicules ou à leur contenu.
- Les contrevenants récidivistes au stationnement verront leur véhicule enlevé aux frais du propriétaire.
- L'utilisation des téléphones cellulaires, y compris le « texting », est interdite pendant la conduite sur le campus et pendant le covoiturage.
- Respectez tous les panneaux et les agents de l'École.

CAMÉRAS SUR LE CAMPUS

L'École internationale Awty utilise des caméras de vidéosurveillance sur le campus, qui peuvent ou non être surveillées à tout moment. Les images des caméras de vidéosurveillance seront enregistrées et conservées pendant un maximum de 14 jours. Le système de caméras de vidéosurveillance de l'École est principalement destiné à la protection des biens mais il peut aussi être utilisé à des fins disciplinaires, d'application de la politique, de procédures juridiques ou d'enquêtes. Le visionnage et toute autre utilisation du matériel de surveillance et des enregistrements doivent être limités aux personnes autorisées par le directeur de l'École à sa seule discrétion. L'utilisation non autorisée ou la mauvaise utilisation du système de caméras de vidéosurveillance de l'École est un motif de mesure disciplinaire.

ANIMAUX DOMESTIQUES SUR LE CAMPUS

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés sur le campus de l'École internationale Awty. Les animaux de service sont autorisés sur le campus conformément à et comme défini par la législation fédérale et de l'État du Texas qui s'appliquent. Toute personne ayant des questions à ce sujet devrait prendre contact avec son responsable de division. Animaux de police et de recherche peuvent être autorisés sur le campus à la seule discrétion de l'École.

SERVICE DE BUS SCOLAIRE

L'École internationale Awty a un contrat avec AFC Transportation pour les services de bus scolaire pour l'École. Dans une ville aussi grande que Houston, les bus doivent ramasser et déposer les élèves à des arrêts de bus définis plutôt qu'à chaque domicile. Si vous voulez enregistrer votre enfant sur l'un des trajets de bus, allez sur le site Internet MyBackpack remplissant le « Formulaire d'inscription au bus scolaire ».

Merci de noter : Pour pouvoir utiliser le bus scolaire, les élèves de petite section et moyenne section doivent avoir un frère ou une sœur dans une classe qui est au moins le CE2 ou plus et qui prend le même bus.

Les élèves doivent se trouver à l'arrêt de bus au moins cinq minutes avant l'heure de départ prévue et la personne désignée pour les récupérer doit se trouver au même arrêt l'après-midi au moins cinq minutes avant l'heure à laquelle le bus doit déposer les élèves. En aucun cas des élèves ne doivent rester sans la présence d'adultes à l'arrêt de bus. Si un parent ou un tuteur n'est pas là pour les récupérer, ils retourneront à l'École en bus.

SÉCURITÉ DANS LES BUS SCOLAIRES

La possibilité pour un enfant de prendre le bus est un privilège, pas un droit. L'École ne prévoit pas de surveillants dans les bus il est donc important que les élèves respectent les règles suivantes pour leur sécurité. Merci d'en prendre connaissance avec votre enfant et de vous assurer qu'il les comprend.

- Restez toujours assis avec la ceinture de sécurité attachée lorsque le bus se déplace. Attendez l'arrêt complet avant d'entrer ou de sortir du bus. Entrez ou sortez du bus par la porte avant uniquement, sauf en cas d'urgence.
- Obéissez aux instructions du chauffeur pour votre sécurité.
- Éloignez-vous de la route lorsque vous attendez le bus. Traversez à au moins 4 mètres devant le bus, jamais derrière.
- Ne quittez pas le bus sans l'accord du chauffeur. Les arrêts non autorisés sont interdits.
- Ne laissez pas vos pieds dans l'allée, hors des sièges ou à l'arrière des sièges. Veillez à ce que votre tête, vos bras et vos mains restent à l'intérieur du bus.
- Comportez-vous de façon polie et calme. Il est interdit de se bagarrer, de se pousser ou de se bousculer. Le chauffeur ne doit pas être distrait pendant que le bus roule.
- Il est interdit de fumer, de manger ou de boire dans le bus.
- Aucun animal, arme ou autre objet qui pourrait être dangereux pour la sécurité des passagers ne sera autorisé à bord.
- Les parents sont responsables de la surveillance aux arrêts de bus avant l'arrivée du bus.

Une lettre d'avertissement sera envoyée à votre domicile si votre enfant ne respecte pas ces règles. Les élèves peuvent être suspendus du service de bus scolaire si jugé nécessaire par le directeur de l'École ou la personne qu'il désigne. Dans ces circonstances, les frais de bus ne seront pas remboursés.

PRÉSENCE

Il est fortement déconseillé aux familles de prévoir des absences pour des vacances ou d'autres circonstances évitables. Si des circonstances extraordinaires exigent qu'un élève manque l'école, un parent ou un tuteur doit envoyer un mot par le cahier de communication ou le formulaire d'absence anticipée disponible sur le site Internet d'Awty.

Un parent ou tuteur doit informer le responsable de la division concernée de l'absence non prévue d'un élève avant 8 h 30 le matin de l'absence, à chaque fois que c'est possible. Les élèves absents peuvent recevoir des devoirs si leurs parents ou tuteurs contactent le bureau de la Division/Section avant 11 h et récupèrent les devoirs après 14 h.

Veillez-vous reporter aux guides de l'École primaire ou secondaire pour les règles et procédures spécifiques en matière de présence dans chaque division.

SERVICE DE RESTAURATION

SAGE Dining Services gère le programme du service de restauration de l'École. SAGE fournit une grande variété de plats sains et frais pour les élèves. Dans le cadre de Spice of Life, SAGE a introduit le programme Spotlight Nutrition pour enseigner aux élèves comment faire des choix sains. Il offre aussi un app pour les appareils portables qui inclure les valeurs nutritionnels et ingrédients pour les repas du jour.

Toutes questions, inquiétudes ou suggestions à propos du programme du service de restauration peuvent être adressées à Fabrice Maraine (fmaraine@awty.org) chez Sage Dining.

Le service du déjeuner et des encas est demandé mais il apparaît séparément sur les factures de frais de scolarité des élèves.

ZONES DE REPAS

Tous les aliments doivent être conservés et consommés dans les zones indiquées. Les élèves de toutes les divisions doivent prendre leur repas à l'heure de déjeuner qui leur est attribuée et sous surveillance.

PARENTS ET VISITEURS POUR LE DÉJEUNER

En raison de contraintes d'espace, nous sommes dans l'impossibilité d'accueillir des parents et des visiteurs pour un déjeuner sur le campus avec des élèves.

ALLERGÈNES À L'ÉCOLE

L'École internationale Awty essaie de maintenir un environnement « sans noix, sans arachides ». Du fait de la prévalence des allergies alimentaires, en particulier des allergies aux arachides, veuillez ne pas utiliser de beurre d'arachide, de produits contenant des arachides ou tout autre beurre ou produit à base de noix dans un déjeuner ou un encas d'élève. L'École peut interdire que certains autres aliments soient apportés sur le campus ou dans certains lieux du campus.

Les parents et les élèves sont responsables de la protection des élèves contre une exposition aux allergènes. Si un élève souffre d'une allergie grave, elle doit être documentée auprès de l'infirmier par un rapport écrit d'un médecin. Les jeunes élèves souffrant d'allergies alimentaires sont invités à conserver un sachet d'encas sûrs dans leur salle de classe pour leur permettre de participer avec leurs camarades à des occasions particulières comme des fêtes d'anniversaire.

INFIRMERIE SCOLAIRE

L'infirmier support la santé des élèves dans les trois divisions, dotées de trois infirmières en rotation entre les deux campus. L'infirmier pour les élèves de CE1 – Terminale se trouve dans le bâtiment de l'École primaire; celle pour les élèves de Petite Section à CP se trouve à l'ELC, Bâtiment A. Les deux endroits sont ouvertes du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 15 h 30 pendant les périodes scolaires. L'admission à l'infirmier nécessite une note signée d'un enseignant ou d'un membre du personnel, même pendant les récréations ou le déjeuner, sauf s'il s'agit d'une urgence. Si l'infirmière n'est pas dans le bureau, une note sera affichée sur la porte de la clinique, et la réception sera informée de l'emplacement de l'infirmière.

VACCINATIONS

L'École internationale Awty se conforme aux exigences en matière de vaccination prévues par la division des vaccinations du ministère de la Santé du Texas. Chaque élève doit être vacciné ou remettre une dispense autorisée comme établi par l'État du Texas. Tous les documents de vaccination ou de dispense doivent parvenir à l'infirmier avant le jour de la rentrée. Tout manquement peut entraîner l'exclusion de l'élève de l'École. Les élèves ne seront pas autorisés à participer à des activités extrascolaires si leur dossier de vaccination n'est pas à jour.

ASSURANCE

L'École fournit aux élèves une assurance accident qui couvre les élèves inscrits participant à des activités officielles de l'École. Cette assurance complète la couverture d'assurance maladie des parents et ne couvre pas tous les frais médicaux. L'École n'assume ni ne peut assumer la responsabilité des parents consistant à s'assurer qu'ils ont une couverture médicale pour leur famille. Si votre enfant est blessé pendant qu'il est à l'École, vous pouvez vous procurer le ou les formulaires appropriés à l'infirmier. Ces formulaires doivent être déposés auprès de la compagnie de l'assurance accident de l'École par le parent et/ou tuteur dans les 90 jours de l'accident ou comme demandé par la compagnie d'assurance de l'École.

DOSSIER MÉDICAL

L'École International Awty utilise le système « Magnus Health » pour protéger les informations médicales de chaque élève. Les nouveaux élèves doivent remplir la totalité du formulaire du dossier médical en ligne. Un médecin américain doit remplir l'examen physique ainsi que les

parties concernant les dépistages de la vision, de l'audition, le dépistage du diabète et le dépistage de la colonne vertébrale. Examens particuliers par niveau sont requis par l'état de Texas; les résultats soient partager avec le « State of Texas Health Board » à la fin de l'année.

INDICATIONS POUR GARDER UN ENFANT À LA MAISON

Les parents peuvent contribuer à freiner les possibilités d'une épidémie en inspectant quotidiennement leur enfant. Du fait de la nature contagieuse de nombreuses maladies, veuillez tenir compte des plaintes de votre enfant avant de l'envoyer à l'École.

Pour éviter de mettre en danger la santé des autres élèves ou celle de votre propre enfant, veuillez suivre les indications suivantes :

- Si un élève vomit et/ou a la diarrhée pendant la nuit, ne l'envoyez pas à l'École pour 24 heures après.
- Les enfants ne peuvent revenir à l'École tant qu'ils n'ont pas passé 24 heures sans fièvre, et sans médicament faisant baisser la fièvre.
- Si votre enfant se réveille avec des croutes à un œil ou aux deux yeux, présente un écoulement jaune ou clair d'un œil ou des deux yeux, a les yeux rouges et irrités, ou les yeux qui pleurent et qui démangent, gardez-le à la maison et consultez votre médecin.
- Si un élève prend des antibiotiques, il ne peut revenir à l'École tant qu'il n'a pas pris le médicament pendant 24 heures et tant qu'il n'a pas eu de fièvre, sans médicament faisant baisser la fièvre, pendant 24 heures.
- Si votre enfant se remet d'une opération ou d'un autre type de procédure qui nécessite un traitement de la douleur plus fort que du Tylenol ou de l'Advil (comme un narcotique), votre enfant ne doit pas venir à l'école.
- Une toux fréquente peut gêner l'apprentissage de votre enfant ainsi que celui des autres élèves. Si votre enfant tousse, avec un rhume ou une congestion nasale, gardez-le à la maison et consultez votre médecin.
- Si un élève a des irritations de peau ou éruptions cutanées inconnue, consultez votre médecin avant de revenir à l'école.

Si un élève manque deux jours consécutifs en raison d'une maladie, les parents ou tuteurs doivent en informer l'infirmerie et expliquer la nature de la maladie avant la fin du second jour. L'École se réserve le droit, à sa seule discrétion, de demander à toute famille de présenter un certificat du médecin indiquant que l'enfant n'est plus contagieux et/ou est en suffisamment bonne santé pour aller à l'École avant son retour.

EXCLUSION DE L'ÉCOLE

En ce qui concerne les maladies transmissibles, l'École suivra les recommandations du rapport du Comité des Maladies Infectieuses de l'Académie Américaine de Pédiatrie ou du Centre de Contrôle des Maladies (CDC) ou du Département de la Santé du Texas Services Humains. Un étudiant qui a été diagnostiqué avec une maladie hautement infectieuse doit être exclu de toutes les activités scolaires jusqu'à ce que l'autorité médicale appropriée affirme que la personne n'est plus contagieuse. L'infirmière peut demander une discussion ou un Conseil avec un médecin ou des membres de l'administration de l'École pour des questions. L'École

se réserve toutefois le droit d'exclure un étudiant ayant une maladie transmissible des installations ou du programme scolaire, si l'École détermine que la personne constitue une menace pour la santé ou la sécurité d'autrui. Les parents doivent faire rapport au Centre de Santé des Étudiants tous les cas diagnostiqués médicalement de la grippe (grippe). L'École suivra toutes les lignes directrices gouvernementales pour la gestion d'une épidémie de grippe pandémique, y compris la coordination avec les départements de santé locaux et d'État.

MALADIE À L'ÉCOLE

Si un élève tombe malade pendant la journée, l'infirmière examinera l'enfant et, si nécessaire, appellera un parent ou un contact d'urgence indiqué sur votre formulaire de décharge de responsabilité en cas d'urgence pour qu'il vienne chercher l'enfant. Si les parents ou le contact d'urgence ne peuvent être joints et que l'état de l'enfant nécessite des soins médicaux immédiats, l'enfant sera emmené à l'hôpital. L'élève doit voir l'infirmière avant de quitter le campus en cas de maladie.

MÉDICAMENTS

Prendre des médicaments à l'École devrait être organisé directement par l'infirmière de l'école. S'il vous plaît ne pas envoyer de médicaments avec votre étudiant dans son sac à dos. Les médicaments qui arrivent à l'École de cette manière ne seront pas administrés.

Les médicaments prescrits par l'infirmière doivent être dans leur contenant d'origine, étiquetés avec le nom, la posologie et les directives d'administration de l'élève. Une «autorisation d'administrer des médicaments» (située sur le portail MagnusHealth) doit accompagner chaque demande. Les médicaments d'ordonnance doivent provenir d'une pharmacie américaine reconnue et être prescrits par un médecin ou un dentiste américain. Pour éviter de transporter le médicament quotidiennement à la maison, il faut demander au pharmacien d'en dupliquer les bouteilles; les pharmaciens sont habitués à cette demande puisqu'il s'agit d'une politique standard dans de nombreuses écoles. En aucun cas, les médicaments contre la douleur contenant des stupéfiants ou des substances contrôlées ne seront administrés par l'école.

Les médicaments sans ordonnance sont disponibles à la clinique sur demande. Les médicaments seront donnés si le parent a donné l'autorisation sur le portail MagnusHealth et l'infirmière de l'École estime que la demande est justifiée. Si votre enfant a besoin d'un médicament sans ordonnance qui n'est pas disponible dans la clinique de l'École, cette demande doit également être arrangée avec l'infirmière de l'École. Tous les médicaments (prescription et médicaments en vente libre) doivent être retirés à la maison à la fin de l'année scolaire. L'infirmière de l'École se réserve le droit d'exiger un ordre écrit et daté d'un médecin avant de distribuer toute substance non approuvée par la FDA.

Les étudiants qui souffrent d'asthme, de diabète ou d'allergies alimentaires sont tenus d'avoir un «plan d'action» signé par leur médecin traitant chaque année au dossier dans la clinique de l'école. Les parents sont responsables d'apporter à la clinique de l'École tous les médicaments nécessaires et de l'équipement médical pour prendre soin de l'étudiant tout en fréquentant

l'école. Les étudiants ne seront pas autorisés à assister à des excursions ou à des événements parrainés par l'École avec des médicaments périmés ou manquants.

Les étudiants ne peuvent pas avoir de médicaments en leur possession, y compris les sacs à dos, les casiers et les voitures, tandis que dans les écoles ou les activités financées par l'École, à moins que l'autorisation écrite d'un médecin américain est au dossier de la clinique de l'École (stylo d'épinéphrine, asthme inhalateurs et médicaments contre le diabète). Pour la sécurité de notre corps étudiant les étudiants ne peuvent pas administrer des médicaments à eux-mêmes ou à d'autres.

PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

Les psychologues scolaires collaborent avec l'équipe pédagogique et les parents pour favoriser la réussite scolaire et affective de nos élèves. Ce département est composé de quatre professionnelles qui servent les élèves françaises et anglais dans tous les niveaux.

Toute l'année, les psychologues scolaires proposent des services d'observation et de consultation aux élèves, aux enseignants et aux parents. Elles offrent des programmes d'enseignement aux parents, d'enseignement sur le caractère et des programmes spéciaux qui préparent les élèves aux difficultés de la vie. Les directeurs de département, les enseignants et les parents peuvent faire appel aux psychologues scolaires. Les élèves sont les bienvenus et peuvent leur rendre visite sur rendez-vous. Ils peuvent aussi demander à leur parler par l'intermédiaire du bureau du département.

Les informations concernant les évaluations psycho-scolaires et les renseignements professionnels concernant des aménagements raisonnables sont coordonnée par les psychologues scolaires. Lorsqu'une évaluation ou des services supplémentaires sont requis, nos psychologues scolaires peuvent suggérer aux familles des ressources dans la communauté.

COMMUNICATIONS

L'École Internationale Awty est une institution scolaire diversifiée, avec plus de 70 nationalités et plus de 20 langues pratiquées par les enseignants, les parents et les élèves, ce qui rend nécessaire l'utilisation de voies de communication claires. Pour éviter toute confusion ou mauvaise information, veuillez-vous fier aux sources d'information suivantes :

[SITE INTERNET D'AWTY – www.awty.org](http://www.awty.org)

Le site Internet d'Awty est la principale forme de communication entre l'École et les parents. Le Parent Portal (portail des parents) permet aux parents d'accéder aux calendriers en cours, aux alertes informations des manifestations, aux annuaires, aux formulaires en ligne et bien d'autres choses. Pour accéder à ce portail, vous utiliserez le même nom d'utilisateur et le même mot de passe que pour accéder à MyBackpack. Si vous avez des problèmes de connexion ou de mot de passe, veuillez contacter le [bureau administratif](#).

MY BACKPACK

MyBackpack accorde aux parents un accès pratique et privé à l'emploi du temps, aux informations concernant la présence et aux notes de leur enfant, grâce à une connexion Internet sécurisée et protégée par mot de passe. Les factures des élèves sont également postées dans MyBackpack le 15 de chaque mois. Vous pouvez accéder à MyBackpack par le Portail des parents ou bien en utilisant le menu des liens rapides sur la page d'accueil du site Internet d'Awty. Pour les nouveaux parents, votre nom d'utilisateur et votre mot de passe vous seront envoyés dès que l'inscription sera terminée.

NOTES D'AWTY

Ce bulletin électronique hebdomadaire est envoyé par courrier électronique à tous les parents et il est également affiché sur le site Internet chaque vendredi pendant l'année scolaire, dès le mois d'août. Pour être certain de recevoir les Notes d'Awty, veuillez communiquer votre adresse électronique actuelle à l'École en actualisant votre profil dans MyBackpack ou contactez le [bureau administratif](#).

EMAILS GROUPEÉS

Awty communique fréquemment aux familles diverses informations importantes, notamment des informations en cas d'urgence, par emails groupés. Pour être sûr de recevoir les e-mails d'Awty, veuillez à bien fournir votre adresse électronique actuelle en actualisant votre profil dans MyBackpack ou en l'envoyant au [bureau administratif](#).

RÉSEAUX SOCIAUX

Awty est désormais sur [FACEBOOK](#), sur [TWITTER](#), sur [YouTube](#) et publie régulièrement des informations sur des nouvelles et des manifestations.

ANNUAIRE DE L'ÉCOLE

Un annuaire interrogeable en ligne est disponible dans MyBackpack. L'École dispose également d'annuaires en ligne pour les étudiants, les parents, le personnel et les enseignants, qui sont accessibles depuis le Portail des parents. Les annuaires sont fournis aux parents uniquement à des fins pédagogiques et liées à l'École. Awty ne tolère pas l'utilisation de ces annuaires à d'autres fins. Les parents doivent s'abstenir d'utiliser les annuaires à des fins commerciales, entrepreneuriales ou philanthropiques.

COMMUNIQUER AVEC LES ADMINISTRATIONS FRANÇAISES

La directrice de l'École et le Proviseur font le lien entre les familles et les administrations françaises, notamment la Mission Laïque Française et le ministère français de l'Éducation nationale. L'École communiquera les informations pertinentes des administrations françaises aux familles. Si vous avez des questions ou des difficultés pour communiquer avec les responsables français, veuillez prendre un rendez-vous avec la directrice de l'École ou le Proviseur pour qu'ils puissent le faire en votre nom selon la demande de ces administrations.

LE DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Le rôle du département du Développement et des Relations publiques est de favoriser le soutien de la communauté d'Awty de façon à aider l'École internationale Awty à atteindre ses

but et à réaliser ses objectifs. Les frais de scolarité ne couvrent pas le coût de fonctionnement de l'École et de la fourniture d'un enseignement unique à disposition des élèves d'Awty. Le département du Développement et des Relations publiques travaille à combler l'écart dans le budget.

Le soutien financier des parents à l'École est sincèrement apprécié. Si vous voulez faire un don ou organiser une levée de fonds pour l'École, veuillez contacter le département du Développement et des Relations publiques (713-686-4850 poste 5861) situé dans le bâtiment de la Fondation Levant. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 00.

DIFFÉRENCES DANS L'APPRENTISSAGE

L'École internationale Awty fournit aux élèves un enseignement scolaire rigoureux. L'École fait de son mieux pour admettre des élèves qui réussiront à faire preuve d'une maîtrise autonome du programme demandé. L'équipe de soutiens d'élèves et des adaptations raisonnables sont disponibles pour aider les élèves vis-à-vis des difficultés scolaires, toutefois l'École n'est pas équipée pour gérer des différences importantes dans l'apprentissage.

PROFESSEURS PARTICULIERS ET COURS PARTICULIERS

Lorsque des parents envisagent des cours particuliers pour leur enfant, ils doivent contacter le bureau de division concerné. Les enseignants de l'École ne sont pas autorisés à donner des cours particuliers à des élèves de leur propre classe et ils doivent avoir l'autorisation du responsable de division concerné avant de donner des cours particuliers à un élève d'Awty. Les profs du secondaire offrent un heure par semaine d'assistance supplémentaire ouvert à toutes les élèves.

TECHNOLOGIE

L'École fournit un système informatique au titre d'outil pour atteindre les objectifs établis dans sa mission. Les directives suivantes s'appliquent à tout accès à et utilisation de toutes les ressources technologiques, notamment le matériel informatique, le réseau de l'École, l'accès Internet, les logiciels et d'autres technologies. Ceci inclut l'utilisation d'ordinateurs et de technologie dans le cadre du programme Bring Your Own Device (apportez votre propre appareil : BYOD). L'utilisation des ressources technologiques est un privilège et à ce titre, c'est une responsabilité.

REGLEMENTATIONS CONCERNANT LES ÉLÈVES

En signant la formulaire Reconnaissance du Guide Eleve/Parent, les élèves et les parents reconnaissent avoir lu et compris ses dispositions et qu'ils s'y conformeront, compris les règles suivante.

L'École se réserve le droit de bloquer l'accès du réseau de l'École aux réseaux sociaux et autres contenus Internet jugés non appropriés pour des élèves. L'École se réserve le droit de surveiller, examiner, vérifier, intercepter, accéder et divulguer tous messages et fichiers créés ou reçus à toute fin avec ou sans préavis. Les fichiers, notamment les emails, et les sites Internet auxquels le réseau de l'École donne accès, l'accès Internet ou les ressources technologiques ne sont pas privés. L'École ne fait aucune garantie, d'aucune nature, sur le fait que les fonctions ou services fournis par ou grâce au système informatique de l'École seront sans erreur ou sans défaut. L'École ne sera pas responsable de dommages subis par les utilisateurs, notamment mais sans s'y limiter, la perte de données, des interruptions de service ou des virus informatiques. L'École établit un calendrier de conservation et entretient le logiciel anti-virus du réseau de l'École.

COMPTES DES ÉLÈVES

Chaque élève, du CM2 à la Terminale, se verra attribuer un compte, un nom d'utilisateur et un mot de passe en cours d'informatique. Lorsqu'un élève aura reçu son nom d'utilisateur, il sera en mesure de se connecter au système informatique d'Awty jusqu'à son départ de l'École. Un compte d'élève permet d'accéder aux lecteurs appropriés du réseau à partir de lieux d'accès désignés pour les élèves.

Les élèves sont responsables de leur compte et doivent prendre toutes les précautions raisonnables pour empêcher d'autres personnes d'y accéder. Les mots de passe personnels ne doivent pas être partagés. Les élèves sont également chargés de garantir que leur compte respecte le quota d'allocation d'espace en supprimant tous les fichiers inutiles ou périmés.

RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES

L'École autorise l'accès à Internet et au réseau de l'École uniquement à des fins pédagogiques et pour les activités scolaires.

- Il est attendu des élèves qu'ils connaissent et respectent les règles de l'École concernant le droit d'auteur et le plagiat. Il est attendu des élèves qu'ils s'adressent à leurs enseignants s'ils ont des questions sur ce qui constitue une infraction à cette règle. Pour favoriser l'originalité dans un travail d'élève, il est demandé aux élèves, lors de devoirs désignés, de présenter leur travail à un service en ligne de prévention contre le plagiat.
- Les élèves doivent traiter le système informatique de l'École, ses données et tout le matériel et les logiciels avec le plus grand soin.
- Il est attendu des élèves qu'ils informent immédiatement leurs enseignants ou le directeur de la Technologie s'ils reçoivent tous messages inappropriés ou qui ne respectent pas la réglementation d'utilisation en vigueur.
- Les élèves doivent informer leur enseignant ou le personnel du département de la Technologie s'ils voient d'autres utilisateurs mal utiliser le système informatique de l'École et/ou enfreindre les termes de la présente politique.
- Il est attendu des élèves qu'ils sauvegardent leur travail dans des lieux appropriés et l'enregistrent sur les lecteurs appropriés : clés USB.
- Il est attendu des élèves qu'ils conservent des copies papier de tous devoirs.

- Il est attendu des élèves qu'ils s'abstiennent d'imprimer des documents qui ne sont pas nécessaires pour une activité de la classe.

Les parents ou tuteurs peuvent informer l'École, à tout moment, par écrit, qu'ils souhaitent retirer leur enfant du programme d'accès à Internet.

COMPORTEMENTS INTERDITS

- La diffusion volontaire de virus informatiques, la destruction de données, la modification, l'altération ou la falsification de matériel ou logiciels du système.
- L'utilisation du système (« cyberintimidation ») pour créer, recevoir ou diffuser des messages injurieux, harcelants, désobligeants ou perturbants ne sera pas tolérée.
- Le téléchargement de logiciels (y compris des logiciels partagés, gratuits ou des copies d'évaluation), des fichiers audio ou vidéo ou l'installation de logiciels personnels sans l'accord préalable du directeur de la Technologie.
- L'installation, la copie ou la reconfiguration de logiciels inappropriés ou illégaux sur des ordinateurs de l'École.
- L'utilisation de jeux vidéo, de forums de discussion ou de messagerie instantanée.
- L'utilisation d'Internet pour des questions personnelles ou privées.
- La tentative de plantage, la réduction de performance ou l'obtention d'un accès non autorisé aux systèmes et réseaux informatiques.
- L'accès aux comptes ou fichiers d'autres élèves, de membres du personnel, d'enseignants ou d'administrateurs.

RÉSEAUX SOCIAUX

Nous recommandons vivement aux familles de faire preuve d'une grande vigilance pour surveiller et gérer l'accès et l'utilisation par leurs enfants des réseaux sociaux. Les familles qui ne respectent pas les directives suivantes pourront faire l'objet de mesures disciplinaires.

L'École internationale Awty se réserve le droit de bloquer l'accès du réseau de l'École aux réseaux sociaux et autres contenus Internet jugés non appropriés pour des enfants. Pour cette raison, nous interdisons également aux élèves d'utiliser leurs comptes de messagerie scolaire pour les réseaux sociaux.

L'École n'est pas responsable de documents (photographies, vidéos, enregistrements audio) publiés sur les sites Internet personnels ou des sites de réseaux sociaux ou transmis par d'autres moyens électroniques comme les sites de messagerie ou de partage de photos sans son autorisation.

Si des familles de l'École internationale Awty choisissent d'utiliser les réseaux sociaux, les directives suivantes s'appliquent :

- Utilisez un ton respectueux et un langage approprié lorsque vous publiez ou envoyez des messages sur les réseaux sociaux impliquant ou concernant l'École ou d'autres membres de la communauté de l'École internationale Awty.

- Lorsque vous postez des images, des vidéos ou des enregistrements audio de manifestations de l'École internationale Awty, utilisez les paramètres de sécurité et n'autorisez que la famille et d'autres membres de la communauté de l'École internationale Awty à y accéder.
- Évitez d'utiliser les noms des élèves apparaissant dans des publications ou des messages sur les réseaux sociaux et n'utilisez que le prénom des adultes.
- N'utilisez pas le logo de l'École ou toute autre propriété intellectuelle sans autorisation écrite préalable du département de la Communication de l'École. De même, ne prétendez pas vous exprimer au nom de l'École ou induire en erreur d'autres personnes pensant que vous parlez à bon droit de l'École, sauf si vous avez l'autorisation écrite préalable de l'un des responsables de division de l'École.

De temps à autre, l'École examinera les publications et messages disponibles publiquement sur les réseaux sociaux, publiés par des membres de la communauté de l'École internationale Awty et prendra des mesures à propos de toute information résultant de cet examen. Une utilisation non appropriée des réseaux sociaux, notamment la « cyberintimidation », ou des infractions aux règles de l'École apprises via un réseau social, seront traitées par une procédure disciplinaire de l'École comme établi dans le Guide parent-élève qui pourra aboutir à une mesure disciplinaire allant jusqu'au renvoi de l'École ou au non-renouvellement de l'inscription d'un élève pour les années scolaires suivantes.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Le programme d'éducation physique fait partie intégrante du programme de l'École. L'objet du programme est d'enseigner aux élèves la valeur d'une bonne santé et d'une bonne condition physiques, indépendamment des limites physiques. En outre, le programme cherche à inspirer les élèves afin qu'ils explorent leur potentiel sportif en leur présentant les éléments de base d'un grand nombre de sports et de mouvements.

Les élèves du CM2 à la Terminale doivent porter un uniforme d'E.P.S. et des chaussures de tennis approuvés par l'École pendant les cours. Un uniforme d'E.P.S. gratuit, comprenant un short et un t-shirt, est remis à chaque élève la première semaine d'école. D'autres uniformes d'E.P.S. peuvent être achetés au magasin scolaire ou au magasin Uniformes Usées.

Les élèves qui sont temporairement empêchés de participer à l'éducation physique doivent apporter un mot signé et daté de leurs parents. Si un élève est médicalement incapable de participer à l'éducation physique pendant plus de 5 jours, il doit déposer un certificat écrit d'un médecin à l'infirmerie et le communiquer au professeur d'E.P.S., indiquant, le cas échéant, à quel niveau d'activité l'élève peut participer.

Pour avoir d'autres informations et détails sur le programme d'éducation physique, veuillez contacter le responsable du département d'éducation physique ou le bureau de division concerné.

PROGRAMME SPORTIF INTERSCOLAIRE

L'objet du département des Sports à Awty est d'améliorer le développement physique, mental, affectif et social des élèves. Ce développement est mis en œuvre grâce à divers sports extrascolaires. Awty a élaboré un programme adapté à l'âge et à la capacité de tous les élèves de la 6^e à la Terminale, qui encourage l'intérêt et l'appréciation maximum des élèves. L'École encourage la participation au sport, reconnaît les résultats et célèbre les réussites des élèves.

Les calendriers sportifs se trouvent sur le site [Internet du département des Sports](#). Pour en savoir plus, veuillez contacter le [directeur des Sports](#).

TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS INTERNATIONALE ET BILINGUE FRANÇAISE

À la seule discrétion de l'École, et avec l'accord du Proviseur et du responsable de division concerné, il est possible que des élèves soient transférés d'une section à l'autre. Toutefois, l'acceptation dans une section ne confère pas automatiquement le passage dans une autre section. Les élèves qui doivent redoubler une classe dans une section ne peuvent pas être transférés dans l'autre section dans la classe supérieure. Les demandes de transfert doivent être faites par écrit au directeur des Admissions avant la date de réinscription. Sauf circonstances exceptionnelles, les transferts ne sont autorisés qu'au début de l'année scolaire. L'accord du Proviseur et du responsable de division concerné est nécessaire.

BULLETINS ET RECOMMANDATIONS DES ENSEIGNANTS

Les bulletins des élèves et les recommandations des enseignants ne seront envoyés à d'autres écoles qu'avec une autorisation parentale signée. Les demandes doivent être faites auprès du bureau de la division concernée. Les bulletins et les recommandations des enseignants seront envoyés par courrier depuis l'École directement à l'École demandeuse. Les bulletins ne seront pas donnés aux parents ou aux élèves pour remise en personne. Il s'agit d'une politique très stricte que la communauté pédagogique respecte et exige. Les demandes sont généralement traitées dans un délai de 10 jours d'école. Si le délai est crucial et si la demande émane d'une école locale, les parents peuvent demander et payer un service de messagerie.

ABSENCE DE DROGUE ET D'ALCOOL

Tout élève qui se présente volontairement pour demander de l'aide pour un problème lié à la drogue ou à l'alcool sera traité comme un cas sanitaire plutôt que disciplinaire. Un élève pris en possession d'alcool ou de drogue, qui demande de l'aide seulement à ce moment, sera traité comme un cas disciplinaire.

Tout élève pris en possession de substances illicites, notamment celles prescrites à quelqu'un d'autre, pendant qu'il est sur le campus ou à une activité liée à l'École, peut faire l'objet d'une mesure disciplinaire allant jusqu'au renvoi de l'École. Tout élève pris à vendre de la drogue sur

le campus ou à une manifestation liée à l'École peut faire l'objet d'une mesure disciplinaire allant jusqu'au renvoi de l'École. L'École se réserve le droit de signaler le comportement illégal à la police.

Tout élève pris en possession ou sous l'influence de l'alcool fera l'objet de procédures du Conseil de discipline et/ou de sanctions disciplinaires.

Tout élève pris en possession d'accessoires liés à la consommation de drogues fera l'objet de procédures du Conseil de discipline et/ou de sanctions disciplinaires.

Conformément aux efforts faits par l'École pour garantir un campus sans drogue ni alcool, l'École peut réaliser des fouilles aléatoires dans tout endroit dans les locaux scolaires, y compris les casiers des élèves, les véhicules et les affaires personnelles comme les sacs à dos, à tout moment et sans préavis. Tout ce qui sera trouvé dans des sacs laissés sans surveillance ou des casiers déverrouillés sera considéré comme appartenant au propriétaire du sac ou du casier. Par conséquent, il est instamment demandé à tous les élèves de surveiller leurs possessions à tout moment et de verrouiller leurs casiers. L'École peut faire appel à des chiens pour ses fouilles.

L'École se réserve le droit de fouiller et d'inspecter les appareils électroniques personnels et toutes données, messages ou images qu'ils contiennent (sur eux, qui sont confisqués en raison d'une infraction ou d'une violation supposée de toute politique de l'École).

ARMES

L'École internationale Awty interdit à toute personne de posséder ou de porter une arme de quelque nature qu'elle soit dans l'enceinte de l'École, dans les véhicules de l'École ou dans des véhicules personnels lors de toute manifestation sur le campus ou en dehors, ou lors d'une activité de l'École. Ceci comprend :

- Toute forme d'arme ou d'explosif
- Toutes les armes à feu
- Tous couteaux ou lames

Si une personne ne sait pas si un article entre dans le cadre de cette règle, elle doit contacter le bureau de division concerné. Les familles sont chargées de s'assurer qu'aucun article qu'elles possèdent n'est interdit par cette règle. Les officiers de police, les gardes de sécurité et les autres personnes qui ont reçu l'accord express de l'École pour porter une arme dans l'enceinte de l'École sont autorisés à le faire.

L'École dispose d'une règle interdisant les armes, mais rien dans cette règle ne doit être interprété comme créant un devoir ou une obligation de l'École de prendre des mesures allant au-delà de celles requises par la législation existante.

DISCIPLINE

Des mesures disciplinaires existent pour garantir le respect des autres, la tolérance, l'honnêteté et la discipline. Les familles doivent savoir que le comportement, même en dehors des heures d'école ou hors de l'enceinte de l'École, peut entraîner une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au renvoi de l'École ou au non-renouvellement de l'inscription d'un élève pour les années scolaires suivantes. Ce comportement sera évalué à la seule discrétion de l'École qui se réserve le droit de s'écarter du processus disciplinaire normal si nécessaire. Des exemples de conduite de ce genre à l'extérieur incluent, sans s'y limiter, le comportement criminel ou illégal, des menaces de préjudice envers soi-même ou les autres, la mauvaise utilisation des ordinateurs, des sites Internet ou des réseaux sociaux ou tout autre comportement qui est contraire au bien-être de l'École internationale Awty et de sa communauté.

Bien qu'il soit impossible d'énumérer toutes les situations exigeant une règle spécifique, l'École attend des élèves qu'ils fassent preuve de bon sens dans toutes les situations. Les procédures disciplinaires spécifiques à une division se trouvent dans les sections division de l'École primaire et division de l'École secondaire du Guide. Toutefois, certaines attentes et directives s'appliquent à tous les élèves, comme indiqué dans ce Guide. Toute infraction à toute disposition du Guide élève-parent peut entraîner une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au renvoi de l'École ou au non-renouvellement de l'inscription d'un élève pour les années scolaires suivantes.

Les élèves qui ont été renvoyés de l'École peuvent demander de nouveau leur admission en suivant la procédure normale d'admission à l'École et ils peuvent ou non être admis de nouveau à la seule discrétion de l'École.

HONNÊTÉTÉ ET PLAGIAT

L'intégrité et l'honnêteté scolaires sont au cœur de la vie de l'École et du développement de chaque élève. Les élèves doivent faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leur travail et dans leur comportement. L'École ne tolère pas la tricherie ni le plagiat. Les élèves soupçonnés de tricherie ou de plagiat seront soumis à des procédures disciplinaires et à des sanctions de leur division. Le plagiat inclut, sans s'y limiter, l'utilisation par un élève d'idées ou de mots qui ne sont pas les siens, sans mention adéquate de leur source. Les documents plagiés peuvent être des documents imprimés, des documents Internet ou électroniques, des documents télévisés ou audio. Si un élève a des doutes sur le plagiat, il doit en parler à un enseignant ou au responsable de la division.

TAQUINERIES, BRIMADES ET HARCÈLEMENT

Les taquineries, les brimades et le harcèlement, sous quelque forme que ce soit, notamment verbale, physique, sexuelle, sociale, affective, virtuelle ou électronique, ne seront pas tolérés. Tout comportement mesquin ou méchant, notamment en fonction de la race, de la couleur, de l'origine ethnique, de la religion, de l'origine nationale, du sexe, de l'âge, de l'orientation sexuelle, ou d'un handicap physique ou mental, est interdit. En outre, menacer un autre élève de lui faire du mal ou de le blesser physiquement, avoir une attitude sexuellement intimidante, causer un préjudice physique aux biens d'un autre élève, soumettre un autre élève à un

confinement ou une immobilisation physique, ou faire quoi que ce soit de façon malveillante, qui nuit à la santé physique ou affective ou à la sécurité d'un autre élève est interdit.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation d'appareils électroniques est interdite pendant les heures de classe sans l'autorisation expresse et l'accord de l'enseignant. Reportez-vous à la politique BYOD (apportez votre propre appareil) sur l'utilisation des ordinateurs à l'École pour en savoir plus. Les téléphones cellulaires, i-pads, i-pods et autres appareils électroniques doivent être en silencieux et hors de vue, sauf si l'enseignant donne l'autorisation expresse et spécifique de les utiliser. Si un élève enfreint cette règle, les enseignants confisqueront immédiatement ces appareils et les remettront au bureau de division. Les élèves pourront reprendre le ou les appareils au bureau à la fin de la journée. La punition pour chaque infraction à cette règle est une retenue le samedi matin. Les élèves et les parents seront informés de la date et de l'heure de la retenue. La quatrième infraction à cette règle pourra entraîner une suspension. Une infraction à cette règle peut être considérée comme une infraction au Code d'honneur. Le non-respect continu de cette règle peut entraîner le renvoi de l'École.

OBJETS TROUVÉS

Il est instamment demandé aux familles de marquer tous les uniformes, vêtements et autres affaires du nom et du prénom de l'élève. La salle des objets trouvés du ELC se trouve dans bâtiment A, de l'École primaire se trouve à côté du bureau de l'École primaire et la salle des objets trouvés de l'École secondaire se trouve salle 312, dans l'atrium dans le coin nord-est du quadrangle. Les élèves et les parents de l'École secondaire auront un accès strictement limité à la salle des objets trouvés, à la discrétion des bureaux de division. Tous les objets trouvés seront rangés trois fois par année près de la fin de chaque trimestre pour réclamer. Les objets qui restent seront donnés à une association caritative une semaine après le dernier jour d'école.

BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèque Sarofim :

La bibliothèque Sarofim sert les élèves du collège et du lycée. Elle est ouverte de 7 h 30 à 18 h 00, du lundi au jeudi et jusqu'à 16 h 30 le vendredi. La bibliothèque doit toujours être utilisée comme centre de ressources scolaires. Les élèves de l'École maternelle et primaire ne sont pas autorisés dans la bibliothèque Sarofim sans un enseignant. Les parents souhaitant utiliser la bibliothèque doivent contacter les bibliothécaires.

Bibliothèque de l'École primaire :

La bibliothèque de l'École primaire, située dans le bâtiment principal de l'École primaire, sert les élèves du CE1 au CM2. Elle est ouverte tous les jours pendant les heures de cours. Les heures de visite seront organisées par les enseignants de l'École primaire et le bibliothécaire au début de l'année scolaire.

Bibliothèque de l'ELC:

La bibliothèque de l'ELC, située dans l'ELC, sert les élèves de la petite section à CP. Les heures de visite seront organisées par les enseignants de l'École maternelle et le bibliothécaire au début de l'année scolaire.

ORDONNANCES D'UN TRIBUNAL

Dans le cas où votre famille a mis en place une ordonnance d'un tribunal, veuillez fournir à l'École internationale Awty une copie de l'ordonnance pour le dossier de votre ou vos enfants. Nous attendons des parents et tuteurs qu'ils se conforment à toute ordonnance de tribunal applicable à votre enfant. Si un problème se pose concernant la garde d'un enfant, un représentant de l'École appellera le 911 et demandera à un policier de se présenter à l'École pour résoudre le litige.

CADEAUX

Lorsque des parents ou des élèves veulent remercier ou exprimer leur appréciation envers un enseignant ou un membre du personnel, nous demandons que ce soit fait de façon modeste par une marque d'appréciation d'une valeur ne dépassant pas 50.00\$.

UNIFORME SCOLAIRE

L'objectif du port de l'uniforme a deux aspects. En premier lieu, puisque les élèves d'Awty viennent de nombreuses cultures et de tous les horizons, l'uniforme sert à égaliser le statut socio-économique et les antécédents culturels. Le second objectif du code vestimentaire est de faire acquérir aux élèves un sens correct de toilette formelle et de présentation.

Reportez-vous à la section Uniforme des sections de la division de ce Guide pour connaître les exigences de chaque classe en matière d'uniforme.

La non-conformité à l'uniforme scolaire entraînera une mesure disciplinaire et pourra également exiger que les parents apportent les affaires nécessaires à l'École.

Les uniformes de l'École internationale Awty doivent être achetés à [Dennis Uniform](#) ou du magasin d'uniformes usées.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES ET DU PERSONNEL D'AWTY (APPA)

Tous les parents et les membres du personnel de l'École internationale Awty sont invités à rejoindre l'APPA, l'association de parents bénévoles qui soutient l'École grâce à des manifestations sociales, éducatives et de levée de fonds. Un représentant de l'APPA rencontre également chaque mois les responsables de division pour en savoir plus sur l'École et sur la façon dont les parents peuvent apporter un soutien significatif et approprié. L'APPA est une

formidable opportunité pour que les parents s'engagent auprès de la communauté d'Awty et en apprennent plus sur l'École.

AWTY PLUS : AVANT L'ÉCOLE

La surveillance commence à 7 h 15 les jours ordinaires. C'est pour la commodité des parents qui ont besoin de déposer leurs enfants de bonne heure en raison de leurs engagements professionnels. Ce service est gratuit.

Les parents dont les enfants participent à des activités du collège ou du lycée avant l'École ne peuvent laisser que les frères et sœurs de l'École primaire s'ils sont sous la garde de membres du personnel d'Awty Plus. Les autres élèves ne peuvent pas être déposés à l'École avant 7 h 30.

AWTY PLUS : APRÈS L'ÉCOLE

Les activités périscolaires supervisées sont fournies moyennant un paiement pendant les jours normaux d'école, de 15 h 00 à 18 h 00. Les activités proposées par Awty Plus comportent du sport, de l'art, de la musique, de la danse, du karaté et bien d'autres. Une aide aux devoirs est proposée aux élèves du CP au CM2. L'École ne garantit pas un soutien scolaire qualifié dans toutes les matières à tous les niveaux.

Awty Plus n'est pas un service de garde mais un programme conçu pour les élèves qui souhaitent poursuivre des activités après la fin de la journée scolaire normale. Une supervision par des adultes est prévue jusqu'à 18 h 00. L'École ne propose pas de services réguliers après 18 h 00 et les élèves doivent être pris avant cette heure. Veuillez-vous reporter à la page d'Awty Plus sur le site Internet de l'École (www.awty.org) pour voir les informations concernant l'inscription.

D'autres demandes concernant le programme Awty Plus doivent être adressées à la directrice d'Awty Plus.

7455 Awty School Lane
Houston, Texas 77055-7222
Téléphone : 713-686-4850, Fax : 713-686-4956
www.awty.org

ANNEXE

GUIDE DES TRADITIONS DE L'ÉCOLE AWTY

L'APPA a produit ce guide pour vous aider à comprendre les traditions d'Awty.

Articles pour la vente aux enchères : Ces articles sont donnés à Awty par des particuliers, des entreprises, des magasins de détail, etc. Ils sont vendus lors d'une vente aux enchères silencieuses ou en ligne pendant le Gala d'Awty. Une grande part des recettes du Gala provient de la vente aux enchères de ces articles.

Sortie à Big Bend : Il s'agit d'une activité obligatoire de tous les élèves de 4^e qui embarquent pour une semaine de camping dans l'ouest du Texas. L'accent est mis sur le développement de la personnalité et la coopération, grâce à un zeste d'aventure et un grand nombre d'activités pédagogiques en extérieur.

Booster Club : Le Booster Club est composé de particuliers et d'entreprises qui soutiennent les programmes de l'École internationale Awty. Il existe à Awty le Ram's Booster pour soutenir les athlétiques et le Fine Arts Booster pour soutenir tous les arts.

Meneurs de claque : Aux États-Unis, la claque est considérée comme un sport. C'est un mélange de danse et de gymnastique qui demande une force et une coordination considérables. Les élèves participent à un camp estival intensif, comme pour d'autres sports, et s'entraînent plusieurs heures par semaine. Ils sont présents lors de diverses manifestations sportives et sont chargés d'encourager l'esprit de l'École chez tous les élèves.

Festival d'automne : Chaque automne, l'APPA organise un salon de type carnaval pour les élèves de l'école primaire et du collège. On y trouve des promenades, divers jeux et activités, ainsi que des encas et des rafraîchissements.

Excursions d'automne : Chaque automne, peu après la rentrée, tous les élèves du secondaire font une sortie d'une nuit, en bus. En raison de la taille de l'École, les excursions se font par niveau vers un grand nombre de destinations. L'objectif est d'intégrer les nouveaux élèves, de développer des liens et de nouvelles amitiés, et d'intégrer les enseignants avec les élèves pour donner un ton positif au début d'une nouvelle année scolaire.

Fiesta de Mayo : Il s'agit d'un festival organisé par le département d'espagnol, qui célèbre les coutumes et traditions des pays hispanophones. Ce festival a lieu en mai à l'école primaire et l'école maternelle.

Festival français : Il s'agit d'une journée célébrant les coutumes et traditions françaises, organisée par le département de français. Cette journée se déroule autour du 20 mars.

« Freshman » : élève de 3^e.

Gala: Il s'agit d'une manifestation annuelle qui se compose d'un dîner officiel, d'un bal et d'une vente aux enchères. Cette manifestation est organisée par le département du Développement et des Relations publiques avec l'aide de parents bénévoles de l'École. Les fonds recueillis vont au Fonds annuel d'Awty.

Journée « Go Texan »: Célébration de l'histoire du Texas et de sa culture riche et diverse.

Remise des diplômes (également désigné par « Commencement »): Fin traditionnelle du passage au lycée d'un élève. Organisée dans le PAAC et avec la participation des élèves de Terminale, de leurs parents, du conseil d'administration et des enseignants. Les élèves et les enseignants portent les toques et les toges. Les diplômes du lycée sont remis aux élèves de Terminale. Des célébrations de promotions plus modestes ont également lieu pour la grande section, le CM2 et le 4eme.

Fête annuelle: Un match est choisi pendant la saison de football comme « Match de la Fête annuelle » et les joueurs et les meneurs de claqué sont célébrés. C'est un moment auquel l'ensemble de l'École est convié dans un esprit École Awty. La Fête annuelle comporte différentes manifestations et coutumes, comme :

Cour de la Fête annuelle: Chaque niveau du lycée désigne une pour la Fête annuelle et chacun vote pour une fille et un garçon de Terminale qui seront la Reine et le Roi de la Fête annuelle. Pendant la mi-temps du match, une fille de chaque niveau sera annoncée comme princesse de la cour de la Fête, avec la Reine et le Roi de Terminale.

Bal de la Fête annuelle: Le soir suivant, il y a généralement un bal de la Fête annuelle pour tous les élèves du lycée.

Pep Rally (Rassemblement): Cette manifestation est destinée à encourager l'esprit de l'École pour la Fête annuelle. Tous les élèves sont réunis dans le PAAC et la manifestation est généralement organisée par les meneurs de claqué. Ils dirigent plusieurs encouragements et font en sorte que chacun montre son esprit d'Awty.

« Junior »: Élève de Première.

Labor Day (Fête du Travail): Le premier lundi de septembre, et traditionnellement un jour de congé des travailleurs.

Martin Luther King Day (Journée de commémoration de Martin Luther King): e 3^e lundi de janvier ; un jour férié qui célèbre le Dr Martin Luther King et toutes les avancées qu'il a obtenues pour tous les Afro-américains.

Memorial Day (Journée du Souvenir): Le dernier lundi de mai, c'est une fête américaine qui honore les morts des guerres.

Journée des nouveaux élèves: C'est une journée, tôt dans l'année scolaire, durant laquelle tous les élèves et les enseignants portent un badge à leur nom avec des étoiles dessus, une par année passée à Awty. C'est l'occasion d'apprendre les noms des personnes et pour les

élèves et le personnel actuels, de prêter une attention particulière aux nouveaux (une étoile). Des beignets ou des cookies sont distribués au déjeuner ce jour-là !

Prom (soirée de fin d'année) : Bal officiel organisé par les parents des élèves de Terminale, destiné aux élèves de Terminale et de Première et leurs invités.

Parents délégués : ils sont généralement deux par classe, et font la liaison avec l'enseignant et leur vice-président de division scolaire. Ils coordonnent d'autres parents bénévoles de la classe pour aider lors de sorties scolaires, de fêtes de l'École, ils accueillent les nouvelles familles dans la classe et communiquent des informations aux parents.

« Senior » : Élève de Terminale.

Banquet des élèves de Terminale : Cérémonie de remise de prix pour les élèves de Terminale, à laquelle participent leurs parents et des invités. Elle a généralement lieu la veille de la remise des diplômes dans un lieu hors du campus.

« Sophomore » : Élève de Seconde.

Reconnaissance envers les enseignants : une occasion pour les parents et les élèves de remercier les enseignants et les membres du personnel.

Thanksgiving : Le 4^e jeudi de novembre, c'est une fête américaine qui célèbre le premier repas des pèlerins et des Indiens d'Amérique

Cérémonie d'illumination de l'arbre : Lors de cette traditionnelle cérémonie des fêtes de fin d'année, l'élève de Terminale le plus âgé et ancien à Awty illumine un arbre de Noël décoré avec l'aide du plus récent et plus jeune élève de petite section, lors d'une assemblée où l'on chante, dans le PAAC.

Bénévoles : Il est courant dans la plupart des écoles privées et publiques des USA que des parents soient bénévoles dans de nombreux aspects de la vie de l'École. Ces parents sont nécessaires pour aider lors de manifestations spéciales, d'événements sportifs, au service de la bibliothèque, au service de la cafétéria et dans d'autres lieux où de nombreuses personnes sont utiles.

Album : L'album est produit par un comité d'élèves sous la supervision d'un conseiller scolaire et il est disponible à la fin de l'année scolaire. Il contient des photos individuelles de tous les élèves, des photos de sport et des articles écrits par les élèves.